Droit du travail

**ECTS** : 2

**Volume horaire** : 27

**Description du contenu de l'enseignement :**

L'enseignement comporte :

- Un cours magistral
- 4 séances de TD.

Le droit du travail est un droit vivant et réversible qui pose les règles du jeu des rapports de travail. Le cours porte essentiellement sur les relations individuelles de travail (naissance, vie et mort du contrat) et s'articule entre un cours magistral et des TD. Les questions auxquelles il sera répondu sont multiples et variées, par exemple :

- Qu'est-ce qu'un contrat de travail ?
- Quels sont les pouvoirs d'un employeur ?
- Qu'est-ce que la discrimination ?
- Comment licencier ?
- Comment rompre un contrat sans licencier ?
- Comment faire évoluer un contrat ?

Méthodes de l'Enseignement : Le cours d'amphi aborde les notions fondamentales qui seront approfondies en TD. La finalité du cours est également l'apprentissage de l'argumentation juridique, à travers la participation à des procès fictifs. Les séances de TD permettent de comprendre et maitriser le raisonnement juridique, à travers des exercices (en particulier des cas pratiques) et la rédaction de conclusions en demande ou en défense.

**Compétence à acquérir :**

- L'objectif est de donner aux étudiantes et aux étudiants des repères en droit du travail suffisants pour leur permettre d'exercer une fonction de manager
- Ils doivent également être capables de mener un raisonnement juridique argumenté en utilisant les catégories du droit du travail.

**Mode de contrôle des connaissances :**

- Contrôle continu : (50%)
- Examen final : 50% .

La note de contrôle continu est composée des résultats obtenus en TD (participation, selon des modalités définies par l'enseignant : cas pratiques, test, élaboration des dossiers en vue des procès fictifs). L'examen consiste en la participation à une audience fictive. En revanche l'examen de seconde session est écrit.

**Bibliographie, lectures recommandées :**

- E. Dockès, G. Auzero, Droit du travail, Précis, Dalloz, dernière édition
- E. Peskine, C. Wolmark, Droit du travail, Dalloz, coll. Hypercours, dernière édition.

Le Code du travail n'est pas utile (il n'est pas autorisé à l'examen).